

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue tenue selon la loi, au  
bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à  
Ville-Marie, le **MERCREDI 24 MAI 2023 à 19 h 55** à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. Alain Sarrazin	, maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Roger Bouthillette	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M. Richard Gauthier	, substitut du maire de Laforce
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M <sup>me</sup> Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M <sup>me</sup> Cathy Bruneau	, mairesse suppléante de Rémigny
M. Richard Robert	, maire de St-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de St-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénomme	, maire de St-Eugène-de-Guigues
M. Martin Lefebvre	, maire de Ville-Marie
M. Marc Girard	, président du Comité municipal de Laniel et représentant du territoire non organisé

**SONT ABSENTS :**

M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord et préfet suppléant de la MRCT
M. Pierre Gingras	, maire de Témiscaming

**TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE**  
**DE :**

La préfète M<sup>me</sup> Claire Bolduc qui déclare celle-ci ouverte.

M<sup>me</sup> Claire Bolduc informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle choisit de ne pas voter sur les propositions soumises au conseil. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, M<sup>me</sup> Claire Bolduc ne votera pas sur les décisions tel que lui permet la loi.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement et au développement du territoire
M <sup>me</sup> Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M <sup>me</sup> Christelle Rivest	, directrice de l'évaluation foncière et des finances
M. Sami Bdiri	, greffier et trésorier adjoint
M <sup>me</sup> Lyne Gironne	, directrice générale et trésorière

**N. B.** : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 00 à 19 h 53.

**05-23-197**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 55 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Marco Dénommé  
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté.
- **QUE** les articles « Affaires municipales » et « Affaires nouvelles » demeurent ouverts jusqu'à la fin de la séance.

**Information**

**MOT DE LA PRÉFÈTE**

M<sup>me</sup> Bolduc évoque avec grand regret la décision du maire de Lorrainville, M. Simon Gélinas, qui démissionnera de la mairie le 1<sup>er</sup> juin 2023. D'un autre côté, M<sup>me</sup> Bolduc dénonce l'intimidation subie par les élus municipaux dans l'exercice de leur charge et souligne l'important travail accompli quotidiennement par ces derniers.

Dans un autre ordre d'idée, M<sup>me</sup> Bolduc termine en laissant la parole à M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale de la MRC, qui fait état des points positifs constatés lors de la série de rencontres qui ont lieu avec les membres et les représentants du gouvernement du Québec, lors de la mission à l'Assemblée nationale à Québec.

**05-23-198**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2023**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2023 ayant été déposé sur la plateforme ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Vincent Gingras  
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

**Information**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART.150)**

Aucune question de l'assistance.

**05-23-199**

**AUTORISATION POUR LE VERSEMENT DE L'APPORT INITIAL AUPRÈS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ONIMIKI S.E.C.**

**CONSIDÉRANT** que le 1<sup>er</sup> mars 2023, la société en commandite Énergie Renouvelable Onimiki S.E.C. a été créée;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Témiscamingue est commanditaire à 40 % de cette société en commandite;

**CONSIDÉRANT** les termes de la Convention de société en commandite initiale de Énergie Renouvelable Onimiki, S.E.C.;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
et résolu majoritairement

- **D'AUTORISER** le versement de 338 000 \$ à titre d'apport initial au fonds commun d'Énergie Renouvelable Onimiki S.E.C., somme qui sera prise à même les surplus de la MRC de Témiscamingue.
- **DE DÉDUIRE** cette somme de la portion du montant de 577 543.78 \$, assumé par la MRC de Témiscamingue au cours des dernières années.
- **DE PROCÉDER** au versement du montant résiduel au compte de le S.E.C. avant le 30 juin 2023.
- **D'AUTORISER** la directrice générale et trésorière à signer pour et au nom de la MRC tout document permettant l'application de la présente résolution.

M. Norman Young vote contre la résolution et demande d'inscrire sa dissidence.

**Information**

**ENJEU PONCTUEL – DÉMARCHE DU COMPLEXE DES EAUX PROFONDES**

M. Marc Girard, représentant de la MRC au sein du CA du « Complexe des eaux profondes » fait état des dernières nouvelles en lien avec l'OBNL.

**05-23-200**

**ENJEU PONCTUEL – LES SOINS EN SANTÉ : APPUI À LA PROPOSITION DU COMITÉ CITOYEN POUR DES SOINS EN SANTÉ DURABLES AU TÉMISCAMINGUE – PROJET DE LOI 15**

**CONSIDÉRANT** la constitution d'un Comité citoyen pour des soins de santé durables au Témiscamingue, depuis 2017;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Témiscamingue a reconnu le Comité citoyen pour des soins de santé durables au Témiscamingue comme Instance-Conseil auprès de la MRC en ce qui concerne les services de Santé et services sociaux;

**CONSIDÉRANT** qu'à plusieurs reprises, le Comité citoyen et la MRC ont dénoncé à tour de rôle les inconvénients engendrés par la centralisation du système de santé depuis la Réforme Barrette, se traduisant par une rigidité et la lenteur à réagir rapidement à des situations locales;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil de la MRC de Témiscamingue s'est déjà positionné, à de multiples reprises, sur sa vision et sur l'importance d'une décentralisation pour être en mesure de rencontrer les besoins de la

population témiscamienne et ainsi, assurer une desserte adéquate de services en matière de santé;

**CONSIDÉRANT** que l'actuel projet de Loi 15, piloté par le ministre de la Santé M. Christian Dubé, a comme objectif de renouveler l'encadrement du système de santé et de services sociaux. Il a pour objet de mettre en place un système efficace, notamment en facilitant l'accès des personnes à des services de santé et à des services sociaux sécuritaires et de qualité, en renforçant la coordination des différentes composantes du système et en rapprochant des communautés les décisions liées à l'organisation et à la prestation des services;

**CONSIDÉRANT** la demande du Comité citoyen pour le Témiscamingue, de voir ses institutions sur le territoire devenir un établissement territorial de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux et que ses caractéristiques géographique, sociale et humaine rendent cette décision incontournable;

**CONSIDÉRANT** particulièrement la situation géographique éloignée des centres du territoire témiscamien, se traduisant par une situation de quasi-insularité, rendant la création d'un établissement territorial spécifique au Témiscamingue nécessaire;

**CONSIDÉRANT** qu'étant un établissement territorial, il y aura institution d'un conseil d'établissement et nomination d'un PDG, tel que le prescrit le projet de loi;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
et résolu unanimement

- **DE RÉCLAMER**, pour et au nom des citoyens et citoyennes du Témiscamingue, auprès du ministre de la Santé, Christian Dubé, la constitution d'un établissement territorial pour le Témiscamingue.
- **D'APPUYER**, en ce sens, le Comité citoyen pour des soins de santé durables au Témiscamingue dans sa revendication auprès du ministre de la Santé, Christian Dubé, pour la constitution d'un établissement territorial pour le Témiscamingue.
- **DE TRANSMETTRE** une correspondance à cet effet au premier ministre du Québec, et à la Commission de la Santé et des Services sociaux.
- **QUE** la présente résolution soit transmise aux personnes suivantes : M. Paul-Émile Barbeau, porte-parole du Comité citoyen pour des soins de santé durables au Témiscamingue, et membres du Comité citoyen; et M. Daniel Bernard, député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue.

#### Information

#### **ENJEU PONCTUEL – PROJET DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE**

---

M. Daniel Barrette et M. Roger Bouthillette prennent la parole à tour de rôle afin de dresser un bilan de la rencontre qui a eu lieu le 13 mai 2023, lors d'une demi-journée dédiée au milieu municipal, portant sur la coopération intermunicipale.

**Information**      **MODULATION DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX**

M<sup>me</sup> Bolduc mentionne que plusieurs sujets ont été abordés lors de la dernière séance du conseil d'administration de la FQM. Les membres se sont attardés notamment sur les programmes gouvernementaux qui ne sont pas toujours adaptés à la réalité des communautés rurales à l'instar de ceux dédiés au transport et logement. Ainsi, une demande sera acheminée au gouvernement pour demander leur révision en tenant compte des spécificités des milieux ruraux.

**Information**      **FONDS RÉGION RURALITÉ - VOLET MUNICIPALITÉ ET ORGANISME - COMPTE-RENDU DES PROJETS (2E APPEL)**

M<sup>me</sup> Véronic Beaulé, agente de développement à la MRCT et responsable de la gestion des volets du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR), assiste à la rencontre et présente les projets recommandés par le comité GAMME pour le Volet Municipalité et Organisme – 2<sup>e</sup> appel de projets. Le budget disponible, réparti entre les deux volets de soutien aux projets du milieu, en fonction des demandes : 540 000 \$.

Pour l'appel de projets se terminant le 24 avril 2023, 10 projets ont été déposés, tous recevables et ayant été analysés. Les demandes financières étaient de 214 767 \$ pour des coûts de projets totalisant 678 876 \$.

Le tableau des projets non recommandés est également déposé.

**05-23-201**      **FONDS RÉGION RURALITÉ - VOLET MUNICIPALITÉ ET ORGANISME - RECOMMANDATION DU COMITÉ GAMME: APPROBATION DU PROJET DE LA MAISON DES JEUNES**

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité GAMME;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le projet Réno'Ados, présenté par la Maison des jeunes du Témiscamingue, recommandé par le comité GAMME pour le Volet Municipalité et Organisme – 2<sup>e</sup> appel de projets du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR) 2023, représentant un investissement de 17 500 \$.

**05-23-202**      **FONDS RÉGION RURALITÉ - VOLET MUNICIPALITÉ ET ORGANISME - RECOMMANDATION DU COMITÉ GAMME: APPROBATION DU PROJET DE LA MUNICIPALITÉ DE LATULIPE-ET-GABOURY**

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité GAMME;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Alexandre Binette  
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le projet Amélioration du sentier de la Chute à Ovide, présenté par la municipalité de Latulipe-et-Gaboury, recommandé par le comité GAMME pour le Volet Municipalité et Organisme – 2<sup>e</sup> appel de projets du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR) 2023, représentant un investissement de 13 800 \$.

**05-23-203**

**FONDS RÉGION RURALITÉ - VOLET MUNICIPALITÉ ET ORGANISME  
- RECOMMANDATION DU COMITÉ GAMME: APPROBATION DU  
PROJET DE LA MUNICIPALITÉ DE BÉARN**

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité GAMME;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Richard Robert  
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le projet Haltes urbaines, présenté par la municipalité de Béarn, recommandé par le comité GAMME pour le Volet Municipalité et Organisme – 2<sup>e</sup> appel de projets du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR) 2023, représentant un investissement de 24 283 \$.

**05-23-204**

**FONDS RÉGION RURALITÉ - VOLET MUNICIPALITÉ ET ORGANISME  
- RECOMMANDATION DU COMITÉ GAMME: APPROBATION DU  
PROJET DE LA MAISON DE LA FAMILLE AU VENT DU LAC**

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité GAMME;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Vincent Gingras  
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le projet Milieu de vie pour les familles du Témiscamingue, présenté par la Maison de la Famille Au Vent du Lac, recommandé par le comité GAMME pour le Volet Municipalité et Organisme – 2<sup>e</sup> appel de projets du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR) 2023, représentant un investissement de 30 000 \$.

**05-23-205**

**FONDS RÉGION RURALITÉ - VOLET MUNICIPALITÉ ET ORGANISME  
- RECOMMANDATION DU COMITÉ GAMME: APPROBATION DU  
PROJET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD-DE-FABRE**

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité GAMME;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lyne Ash  
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le projet Installation d'un panneau d'affichage numérique extérieur, présenté par la municipalité de St-Édouard-de-Fabre, recommandé par le comité GAMME pour le Volet Municipalité et Organisme – 2<sup>e</sup> appel de projets du Fonds régions

et ruralité Volet 2 (FRR) 2023, représentant un investissement de 30 000 \$.

**05-23-206**

**FONDS RÉGION RURALITÉ - VOLET MUNICIPALITÉ ET ORGANISME  
- RECOMMANDATION DU COMITÉ GAMME: APPROBATION DU  
PROJET DE LA CORPORATION PASSE DU LONG-SAULT**

---

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité GAMME;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Martin Lefebvre  
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le projet Étude d'avant-projet de la requalification de l'ancien bassin de mise en charge de Témiscaming, présenté par la Corporation Passe du Long- Sault, recommandé par le comité GAMME pour le Volet Municipalité et Organisme – 2<sup>e</sup> appel de projets du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR) 2023, représentant un investissement de 14 026 \$.

**05-23-207**

**FONDS RÉGION RURALITÉ - VOLET MUNICIPALITÉ ET ORGANISME  
- PROJETS SPÉCIAUX - RECOMMANDATION DU GAMME:  
APPROBATION DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE EN  
TOURISME CULTUREL PAR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU  
TÉMISCAMINGUE**

---

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'un projet de mutualisation venant consolider deux institutions muséales du territoire;

**CONSIDÉRANT** que le projet est en lien avec les préoccupations territoriales du tourisme et du regroupement de services, et que cette initiative vise à pérenniser l'offre touristique locale;

**CONSIDÉRANT** que le projet répond à un besoin réel des organisations face à la pénurie de main-d'œuvre et au recrutement d'un professionnel qualifié;

**CONSIDÉRANT** que le projet a une approche de mutualisation intéressante afin de pérenniser un emploi, bien qu'il regroupe seulement deux organisations;

**CONSIDÉRANT** que l'autonomie du projet doit être atteinte sur un horizon plus court que quatre ans;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité GAMME de revoir à la baisse la demande financière initiale, en effectuant deux versements répartis sur deux ans;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Roger Bouthillette  
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le projet de développement de l'offre en tourisme culturel et en muséologie au Témiscamingue, présenté par la Société d'histoire du Témiscamingue, recommandé par

le comité GAMME pour le Volet Projets spéciaux du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR), représentant un investissement de 100 000 \$, réparti en deux versements de 50 000 \$ par année, soit dans l'enveloppe 2023 ainsi que dans l'enveloppe 2024.

**05-23-208**

**CAMPAGNE EN TOURISME ET EN ATTRACTIVITÉ: AUTORISATION POUR LE PLAN DE CAMPAGNE 2023**

**CONSIDÉRANT** que lors de l'adoption du budget 2023, une somme de 200 000 \$ a été attribuée pour le financement de la campagne annuelle en matière d'attractivité et de tourisme;

**CONSIDÉRANT** qu'un contrat a été alloué à la firme Sept/24 Marketing pour l'accompagnement en services-conseils visant à cibler les outils de diffusion pour la campagne 2023 et que leur proposition du plan média a été déposée le 11 mai dernier auprès de l'équipe interne qui assure le suivi de ce mandat;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité interne;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil de la MRC de Témiscamingue entérine la proposition du plan média pour la campagne 2023 qui se décline comme suit :
  - Québecor: 46 530.14 \$
  - Sept24: 14 000 \$
  - Urbania: 40 557.05 \$
  - Imagi affichage: 9 832.50 \$
- **QUE** ces dépenses totalisant 110 919.69 \$ (taxes incluses) soient financées par le poste budgétaire « Campagne d'attractivité et de tourisme ».
- **D'AUTORISER** la directrice générale et trésorière à signer pour et au nom de la MRC les différents contrats en lien avec la présente campagne.

**05-23-209**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LE GRAVELAGE, COMPACTAGE, NIVELAGE DU CHEMIN DE VILLÉGIATURE DU LAC GAUVIN (BELLETERRE)**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, du printemps 2014, la MRC peut procéder à des travaux pour rendre accessibles des terrains de villégiature et que le gouvernement a accordé une subvention pour payer une partie des travaux;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres a été publié en mars 2023, conformément au Code municipal, afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation de ce mandat et que trois soumissions ont été reçues;

**CONSIDÉRANT** que « Transport D. Barrette et fils inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Alexandre Binette  
et résolu unanimement

- **D'ADJUGER** le contrat de construction pour le gravelage, compactage, nivelage du chemin de villégiature du lac Gauvin à « Transport D. Barrette et fils inc. », pour un montant de 142 569.00 \$ (taxes incl.). Ce contrat sera réalisé en conformité avec les spécifications de l'appel d'offres no. 07-2023 de la MRC.
- **D'OCTROYER** la supervision et la validation des travaux au Groupe CAF pour un montant de 3 540 \$ (taxes en sus).
- **D'AUTORISER** la préfète et/ou la directrice générale et trésorière à signer tout document relatif à la présente adjudication.

**05-23-210**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UN LOTISSEMENT (DÉLIMITATION DES TERRAINS/PIQUETAGE SUR LES LIEUX) ET D'UN RAPPORT SOMMAIRE POUR LA MISE EN DISPONIBILITÉ DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE SUR LE CHEMIN MIWAPANEE (KIPAWA)**

---

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, du printemps 2014, la MRC peut procéder à des études pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé en février 2023, afin d'obtenir des offres de services, pour la réalisation du lotissement et d'un rapport sommaire pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature sur le chemin Miwapanee et qu'aucune soumission n'a été reçue;

**CONSIDÉRANT** que « 2858-9448 Québec inc. Le groupe CAF » a déposé une offre de services pour ajouter ce mandat au projet du chemin Lafrenière;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Marco Dénommmé  
et résolu unanimement

- **DE CONFIER** le mandat de réalisation d'un lotissement et d'un rapport sommaire pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature sur le chemin Miwapanee à « 2858-9448 Québec inc. Le groupe CAF », pour un montant de 11 003.11 \$ (taxes incluses). Ce contrat sera réalisé selon les mêmes modalités que celles de l'appel d'offres 03-2023 (chemin Lafrenière) et en conformité avec les exigences habituelles (MERN) de ce genre de mandat.
- **D'AUTORISER** le premier versement (25%) représentant 2 750.78 \$ (taxes incluses).
- **D'AUTORISER** la préfète et/ou la directrice générale et trésorière à signer tout document relatif à la présente adjudication.

05-23-211

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LE DÉBOISEMENT, MISE EN FORME, DRAINAGE SUR 1353 MÈTRES (ET CORRECTION DE MISE EN FORME DU CHEMIN EXISTANT SUR 472 MÈTRES) DU CHEMIN DE VILLÉGIATURE DU LAC ROCHER (RÉMIGNY)**

---

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, du printemps 2014, la MRC peut procéder à des travaux pour rendre accessibles des terrains de villégiature et que le gouvernement a accordé une subvention pour payer une partie des travaux;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres a été publié en mars 2023, conformément au Code municipal, afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation de ce mandat et que deux soumissions ont été reçues;

**CONSIDÉRANT** que « 9120-3901 Québec inc. Construction Girard » est le plus bas soumissionnaire conforme;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Richard Gauthier  
et résolu unanimement

- **D'ADJUGER** le contrat de construction pour le déboisement, mise en forme, drainage sur 1353 mètres (et correction de mise en forme du chemin existant sur 472 mètres) du chemin de villégiature du lac Rocher à « 9120-3901 Québec inc. Construction Girard », pour un montant de 94 854.38 \$ (taxes incl.). Ce contrat sera réalisé en conformité avec les spécifications de l'appel d'offres no. 06-2023 de la MRC.
- **D'OCTROYER** la supervision et la validation des travaux à monsieur Luc Éthier, ingénieur forestier, pour un montant de 6 299.25 \$ (taxes en sus).
- **D'AUTORISER** la préfète et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document relatif à la présente adjudication.

05-23-212

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UN INVENTAIRE TERRAIN, LOTISSEMENT ET PRODUCTION D'UN RAPPORT POUR LA MISE EN DISPONIBILITÉ DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE SUR LE CHEMIN LAFRENIÈRE (TÉMISCAMING)**

---

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, du printemps 2014, la MRC peut procéder à des études pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres public a été publié en février 2023, conformément au Code municipal, afin d'obtenir des offres de services, pour la réalisation d'un inventaire terrain, du lotissement et de la production d'un rapport pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature sur le chemin Lafrenière et que deux soumissions ont été reçues;

**CONSIDÉRANT** que « 2858-9448 Québec inc. Le groupe CAF » est le plus bas soumissionnaire conforme;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Cathy Bruneau  
et résolu unanimement

- **D'ADJUGER** le contrat de réalisation d'un inventaire terrain, lotissement et production d'un rapport pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature sur le chemin Lafrenière à « 2858-9448 Québec inc. Le groupe CAF », pour un montant de 16 654.13 \$ (taxes incl.). Ce contrat sera réalisé en conformité avec les spécifications de l'appel d'offres no. 03-2023 de la MRC.
- **D'AUTORISER** le premier versement (25%) représentant 4 163.54 \$ (taxes incl.).
- **D'AUTORISER** la préfète et/ou la directrice générale et trésorière à signer tout document relatif à la présente adjudication.

### Information

#### **CONSULTATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES SUR DE NOUVELLES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OGAT)**

Ce point est reporté à une séance ultérieure du conseil.

### 05-23-213

#### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 226-05-2023 ÉTABLISSANT LES MODALITÉS ET LA TARIFICATION APPLICABLE LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION EN MATIÈRE D'ÉVALUATION FONCIÈRE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 158-06-2013**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Témiscamingue est un organisme municipal responsable de l'évaluation qui a compétence en matière d'évaluation foncière à l'égard d'une municipalité locale, dont le territoire est compris dans le sien conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1);

**CONSIDÉRANT** que la *Loi sur la fiscalité municipale* en vertu des articles 124 à 138.4, prévoit une révision administrative relative au contenu du rôle d'évaluation;

**CONSIDÉRANT** que l'article 263.2 de ladite loi autorise tout organisme municipal responsable de l'évaluation à adopter un règlement pour rendre obligatoire le versement d'une somme en même temps que le dépôt d'une demande de révision et à prescrire un tarif afin de déterminer le montant de cette somme, lequel peut prévoir des catégories de demandes;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Témiscamingue doit amender son règlement en matière de révision du rôle d'évaluation foncière pour inclure, parmi les méthodes de paiement proposées, les paiements électroniques conformément à la « Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, LQ 2021, c 7 »;

**CONSIDÉRANT** le règlement 158-06-2013 adopté par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 19 juin 2013 concernant l'établissement des tarifs lors du dépôt d'une demande de révision;

**CONSIDÉRANT** qu'il est opportun de modifier le règlement 158-06-2013 afin de préciser les nouveaux tarifs applicables et ajouter le paiement électronique;

**CONSIDÉRANT** que le présent règlement a été précédé d'un avis de motion donné lors d'une séance du conseil le 19 avril 2023 conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. Norman Young  
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le Règlement numéro 226-05-2023 établissant les modalités et la tarification applicable lors du dépôt d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière et abrogeant le règlement 158-06-2013.

#### **05-23-214**

#### **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À MISSION OBJECTIF QUÉBEC 2023-2024**

**CONSIDÉRANT** que le CLD de Rouyn-Noranda a mis en place une structure pour une organisation régionale dans les services d'immigration, tout en respect avec les territoires offrant déjà des services;

**CONSIDÉRANT** qu'en 2022, la MRC de Témiscamingue avait adhéré à ce service régional;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Alexandre Binette  
et résolu unanimement

- **DE RENOUVELER** pour 2023-2024 l'adhésion annuelle de la MRC de Témiscamingue d'Objectif Québec pour un montant de 2 375 \$, cette dépense sera financée par le budget d'attractivité au budget 2023.

*Note : M. Luc Lalonde quitte la séance à 20 h 49. Le quorum est maintenu.*

#### **05-23-215**

#### **TOURISME - AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que la Sépaq gère et exploite le parc national d'Opémican (ci-après le « Parc »);

**CONSIDÉRANT** que le Parc est situé sur le territoire de la MRC de Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** que les parties souhaitent développer le sentiment d'appartenance des résidents de la MRC à l'égard du Parc et favoriser les saines habitudes de vie en favorisant la fréquentation de celui-ci;

**CONSIDÉRANT** que les parties désirent ainsi conclure une entente de partenariat afin de favoriser l'accès au Parc à la population témiscamienne et offrir à celle-ci des avantages exclusifs sur les activités et services offerts dans le Parc pour une durée de trois ans;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Témiscamingue et la Sépaq se sont entendues pour offrir aux Témiscamiens un rabais de 50 % lors de l'acquisition d'un accès journalier et un rabais de 25 % lors de l'acquisition d'une carte annuelle jusqu'à concurrence de 5 000 \$, pour chaque année de l'entente (2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026);

**CONSIDÉRANT** que la précédente entente à cet effet a pris fin en 2022;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lyne Ash  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la préfète et la directrice générale-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, l'entente entre la MRC et Société des établissements de plein air du Québec pour une durée de trois ans.
- **QUE** les dépenses soient financées par l'enveloppe des Ressources naturelles.

**05-23-216**

**CAUAT: RECOMMANDATION POUR LA NOMINATION DE M. BRUNO BOYER**

**CONSIDÉRANT** que le mandat de M. Bruno Boyer arrive à terme au sein du conseil d'administration du Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de M. Boyer de poursuivre son implication au sein de ce conseil d'administration;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** la nomination de M. Bruno Boyer, à titre de représentant de la MRC de Témiscamingue, sur le conseil d'administration du centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue, pour un mandat de deux ans.

**Note : M. Luc Lalonde, réintègre la séance à 20 h 53.**

**05-23-217**

**ATTRACTIVITÉ ABITIBI-TÉMISCAMINGUE: NOMINATION DE LYNE GIRONNE À TITRE DE REPRÉSENTANTE DU TÉMISCAMINGUE**

**CONSIDÉRANT** la réception de la correspondance d'Attractivité Abitibi-Témiscamingue en date du 1<sup>er</sup> mai 2023;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de Madame Lyne Gironne de poursuivre son implication au sein de cette organisation alors que son mandat se terminera sous peu;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Vincent Gingras  
et résolu unanimement

- **DE RECOMMANDER** à nouveau la nomination de M<sup>me</sup> Lyne Gironne à titre d'administratrice pour siéger au conseil d'administration d'Attractivité Abitibi-Témiscamingue, pour un mandat de deux ans.

### **Information**

#### **RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE**

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité.

### **05-23-218**

#### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 227-05-2023 RELATIF À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE**

**ATTENDU** l'entrée en vigueur de la Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation (LQ 2022, c. 25), sanctionnée le 10 juin 2022;

**ATTENDU** que la MRC de Témiscamingue, en vertu de l'article 1104.1.1 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-.1), peut exercer un droit de préemption sur tout immeuble qu'elle souhaite acquérir à des fins municipales, à l'exclusion d'un immeuble qui est la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c. A-2.1);

**ATTENDU** que la MRC de Témiscamingue doit, en vertu de l'article 1104.1.2 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-.1), déterminer par règlement le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquels des immeubles peuvent être ainsi acquis;

**ATTENDU** qu'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 19 avril 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Richard Gauthier  
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le règlement no 227-05-2023 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la MRC de Témiscamingue.

### **05-23-219**

#### **VIDANGE DU BASSIN DE LIXIVIAT**

**CONSIDÉRANT** que le bassin de lixiviat est à pleine capacité;

**CONSIDÉRANT** qu'Environnement Canada surveille de près le site pour s'assurer qu'aucun déversement ne se fasse en nature afin de se conformer à la Loi sur les pêches;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 5 mai dernier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Norman Young  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la vidange d'une partie du bassin, jusqu'à un montant maximal de 20 000 \$.

La dépense sera prise à même le poste budgétaire « Traitement du lixiviat ».

**Information**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE CONSULTATION ET DU PGMR MODIFIÉ**

Les membres du Conseil prennent acte du dépôt du rapport de consultation publique dans le cadre de la révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), ainsi que du PGMR modifié pour tenir compte des avis reçus lors de cette consultation. Ces documents seront transmis à Recyc-Québec pour analyse de conformité.

**05-23-220**

**CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ DU TÉMISCAMINGUE:  
ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE PRENANT EFFET AU  
1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue a confié à Corporation du Transport adapté du Témiscamingue, organisme délégué, l'organisation du transport adapté pour toutes les municipalités des secteurs Nord, Est et Centre depuis 1987 pour la gestion du service;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder annuellement à un ajustement à la tarification;

**CONSIDÉRANT** que la tarification doit être approuvée par la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue et les municipalités participantes;

**CONSIDÉRANT** qu'un affichage d'un mois dans les véhicules adaptés avant l'application de la prochaine tarification est requis selon les directives du ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT** que ce renouvellement de la tarification a été adopté par le conseil d'administration de la Corporation du transport adapté du Témiscamingue lors de la réunion régulière du 20 avril 2023;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Martin Lefebvre  
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** la grille de tarification prenant effet au 1<sup>er</sup> septembre 2023, tel que recommandé par la Corporation du transport adapté, à sa séance du 20 avril 2023.

**05-23-221**

**CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ DU TÉMISCAMINGUE:  
ADOPTION DU PLAN DE TRANSPORT 2022-2024 ET DE LA  
POLITIQUE DE QUALITÉ DES SERVICES**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue a confié à Corporation du Transport adapté du Témiscamingue, organisme délégué, l'organisation du transport adapté pour toutes les municipalités des secteurs Nord, Est et Centre depuis 1987 pour la gestion du service ;

**CONSIDÉRANT** que l'organisme Transport adapté et collectif du Témiscamingue a adopté la mise à jour du plan de transport 2022-2025 lors de leur séance du conseil d'administration du 20 avril 2023 et transmis copie dudit plan à la MRC de Témiscamingue, le 27 avril 2023;

**CONSIDÉRANT** que l'organisme Transport adapté et collectif du Témiscamingue a transmis une copie de leur politique de qualité de services à la MRC de Témiscamingue le 10 mai 2023;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Marco Dénomme  
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le plan de transport 2022-2025 et la politique de qualité de services de l'organisme Transport adapté et collectif du Témiscamingue.

**05-23-222**

**PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ -  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2023**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue a confié à Corporation du Transport adapté du Témiscamingue, organisme délégué, l'organisation du transport adapté pour toutes les municipalités des secteurs Nord, Est et Centre depuis 1987 pour la gestion du service ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Témiscamingue a adopté précédemment la grille tarifaire 2023;

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Témiscamingue a adopté les prévisions budgétaires 2023 par la résolution numéro 11-22-461, lors de la séance du Conseil du 23 novembre 2022;

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Témiscamingue a adopté, précédemment, la mise à jour du plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2022-2025;

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Témiscamingue a indiqué ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le Plan de transport et de développement des services 2022-2025;

**CONSIDÉRANT** que pour le transport adapté, la MRC du Témiscamingue prévoit contribuer, en 2023, pour une somme de 56 250 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'en 2022, 8 584 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 10 000 déplacements en 2023;

**CONSIDÉRANT** que parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Richard Robert  
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** au ministère des Transports du Québec l'engagement de la MRC du Témiscamingue de contribuer financièrement pour un minimum de 20% du budget de référence.
- **DE DEMANDER** au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base de 225 500 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2023.
- **D'AJOUTER** à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire.
- **D'AUTORISER** la directrice générale et trésorière de la MRC du Témiscamingue à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.
- **DE DÉSIGNER** la directrice générale et trésorière pour la signature de la convention d'aide financière pour l'année 2023.
- **DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

**05-23-223**

**DONNÉES SUR LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU SOUTERRAINE**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil prennent acte du contenu de la résolution de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Alexandre Binette  
et résolu unanimement

- **D'APPUYER** la résolution de la MRC Vaudreuil-Soulanges.
- **DE TRANSMETTRE** copie de cette résolution au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Le gouvernement du Québec a déposé un projet de règlement dont la consultation se termine sous peu. Ce projet de règlement prévoit que tous les prélèvements d'eau seront rendus publics, notamment sur le web.

**Information**     **APPUI À LA MRC MARIA-CHAPDELAINE: TENUE DES SÉANCES PUBLIQUES DES CONSEILS MUNICIPAUX EN MODE HYBRIDE**

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure à laquelle un nouveau projet de résolution sera présenté pour adoption au conseil.

**Information**     **SUIVI – COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT**

Le Conseil de la MRC a pris acte du projet du procès-verbal de la séance du 3 mai 2023 du comité administratif.

**Information**     **AFFAIRES MUNICIPALES**

M. Roger Bouthillette prend la parole pour signaler la complexité du découpage administratif des territoires de la région. Ainsi les limites territoriales des MRC diffèrent d'un ministère à l'autre et ne concordent pas toujours avec le territoire des MRC.

**05-23-224**     **AFFAIRES NOUVELLES – MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME CARMEN CÔTÉ**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **D'ADRESSER** une motion de félicitations à madame Carmen Côté pour la médaille du Lieutenant-gouverneur qu'elle a reçue au cours des derniers jours.

Plusieurs membres du Conseil de la MRC ont eu la chance de côtoyer Madame Côté, alors qu'elle occupait les fonctions de mairesse à la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues. Son engagement, sa grande écoute et surtout, son réel désir d'améliorer les services offerts, tous domaines confondus, auprès de la population témiscamiennne, font d'elle une leader respectée et engagée.

**05-23-225**     **AFFAIRES NOUVELLES – MOTION DE REMERCIEMENT À MONSIEUR SIMON GÉLINAS**

Il est proposé par M. Marco Dénomme  
et résolu unanimement

- **DE REMERCIER** M. Simon Gélinas pour sa riche contribution, à titre de maire de Lorrainville et membre du conseil de la MRC de Témiscamingue et ses comités, à l'amélioration de la qualité de vie de la population ainsi que pour son dévouement envers ses concitoyennes et concitoyens et lui souhaite bon succès dans ses activités futures, bonheur et sérénité.

**05-23-226**     **AFFAIRES NOUVELLES – MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME LYNDY GAUDET**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **D'ADRESSER** une motion de félicitation à madame Lynda Gaudet, pour ses 40 ans de services à titre de directrice générale-greffière-trésorière au sein de la municipalité de Béarn et souligne son apport dans l'organisation municipale durant toutes ces années.

Information **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)**

---

La préfète répond aux questions des personnes présentes.

03-23-227 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**CONSIDÉRANT** que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

Il est proposé par M. Marco Dénomme  
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

Il est 21 h 51.

***N. B. : Prochain conseil de la MRC : 21 juin 2023, à Laverlochère-Angliers (secteur Angliers)***

Je, Claire Bolduc, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

(signé)  
\_\_\_\_\_  
Claire Bolduc, préfète

(signé)  
\_\_\_\_\_  
Lyne Gironne, directrice générale-trésorière



